

# "Fermeture de la piscine des Hauts-Thébaudières"

Nous utilisons la piscine des Hauts-Thébaudières depuis l'année 1988, et le nombre des utilisateurs de notre section « piscine » n'a cessé de croître depuis cette année-là (165 adhérents en 2014/2015 pour les deux activités aquagym et piscine). Au total ce sont plus de 2000 utilisateurs de différentes associations et des écoles primaires du secteur qui étaient inscrits pour utiliser cet équipement chaque semaine. L'Institut des Hauts-Thébaudières qui a en charge la gestion de cet équipement avait depuis quelques années annoncé qu'il ne disposait plus des crédits nécessaires à son entretien, mais son fonctionnement demeurait très satisfaisant au point que jamais nous n'avons connu une année sans aucune fermeture pour raison de panne de fonctionnement comme en 2014/2015. Pour autant, l'administration a décidé la fermeture pure et simple de l'équipement au 1er juillet 2015 et nous souhaitons vous exposer toutes les démarches entreprises par la section « piscine » de votre Amicale Laïque pour en maintenir l'ouverture et la chronologie des faits qui nous ont amenés à la situation que vous connaissez maintenant...

**Fin juin 2010**, lors de la réunion habituelle de fin d'exercice, la direction de l'Institut des Hauts-Thébaudières informe les participants que son administration de tutelle, l'Agence Régionale de Santé ne finance plus l'entretien de la piscine, car celle-ci n'est plus utilisée par l'institut.

Cette alerte est renouvelée aux réunions suivantes de juin 2011, 2012 et 2013, mais jamais le risque de fermeture n'est annoncé.

Cependant, les diverses municipalités utilisatrices pour leurs écoles ont déjà pris conscience de la situation et accepté de compléter le financement pour le fonctionnement de la saison 2012/2013 et de mener une réflexion d'une part sur une gestion intercommunale de la piscine des Hauts-Thébaudières et, d'autre part, sur la construction d'un équipement nouveau. Ainsi,

**Le 6 novembre 2013**, une réunion en Mairie, à l'initiative de l'ASAG Natation, permettait de conforter les participants sur une utilisation pérenne de l'établissement sur 4 à 5 ans!...

De la même façon, lors de l'assemblée générale de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud

**du 7 février 2014**, le maire complétait le compte-rendu des activités de la section piscine en donnant 2 informations importantes:

- le lancement d'une étude, sur le territoire de la Communauté de Communes de Sèvre, Maine et Goulaine, de construction, d'un nouvel équipement, à échéance de 4 ou 5 ans

- la décision de mettre en place une organisation entre les maires des 6 communes utilisatrices, pour prendre en charge la gestion de la piscine des Hauts-Thébaudières, en attendant cette réalisation.

**En mars 2014**, nous avons été invités, comme d'autres représentants d'utilisateurs potentiels, par le bureau en charge de l'étude sur ce possible nouvel équipement, pour faire état de nos desiderata le concernant et afin d'évaluer les besoins territoriaux en équipements aquatiques.

A été évoqué en particulier la construction d'une nouvelle piscine pour un territoire plus étendu que la seule Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine incluant celle de la Vallée de Clisson.

**Le 20 mai 2014**, confirmant ces bonnes nouvelles, nous recevons un courrier de l'Institut des

Hauts-Thébaudières, nous demandant, comme les années antérieures, nos besoins de créneaux horaires pour la prochaine année 2014/2015, et, ceci, pour le compte de la mairie de Vertou !

Aussi, dans les tout premiers jours de juin 2014, quelle ne fut pas notre extrême surprise d'apprendre, de manière non officielle, que le nouveau maire de Vertou remettait en cause les accords passés entre les six communes utilisatrices et refusait de participer à la gestion de la piscine et, qu'en conséquence un conseil de la Communauté de Communes de Sévre, Maine et Goulaine était prévu le 19 juin, en mairie de Château-Thébaud en vue de décider que la Com Com assure cette gestion.

Le 19 juin 2014, plusieurs adhérents de l'Amicale assistent à cette réunion où cette décision de principe est prise et où il est décidé de mener une action des communes auprès de l'Administration de l'Institut des Hauts-Thébaudières.

Le 26 juin 2014, un message de la mairie de Château-Thébaud nous informe que » le Conseil d'Administration des Hauts-Thébaudières a donné son accord pour prolonger la gestion de la piscine pour un an jusqu'au 30 juin 2015. Prolongation sous réserve de l'accord de l'Agence Régionale de Santé. »

***Il faut noter qu'aucune de ces décisions n' a jamais été stipulée à l'Amicale Laique, ni aux autres associations utilisatrices, par un quelconque courrier de la part de l'Institut des Hauts-Thébaudières avec lequel nous sommes pourtant liés contractuellement.***

Lors du forum des associations du 6 septembre 2014, information est donnée aux adhérents que la piscine doit fermer le 30 juin 2015, mais que nous allons mener les actions nécessaires pour que le fonctionnement retenu pour l'année nouvelle soit poursuivi au-delà de cette date.

Le 17 octobre 2014, considérant que seule une action menée par l'ensemble des utilisateurs a des chances d'aboutir, nous acceptons l'invitation de l'ASAG Natation de La Haye Fouassière à assister à son Assemblée Générale. Y assistent également les maires des 4 communes de la Communauté de Communes de Sévre, Maine et Goulaine et quelques rares représentants d'autres associations utilisatrices de la piscine.

Le président de l'ASAG fait un rapide rappel de la situation et donne la parole aux élus qui affirment avoir fait tout ce qu'il était possible de faire, mais que la situation était inéluctable.

L'ensemble des associations pense le contraire et que des actions sont possibles pour poursuivre l'exploitation du bassin au-delà du 30 juin 2015, mais à la condition qu'elles restent groupées.

Le 7 novembre 2014, persuadés que l'action n'a de chances d'aboutir que si les élus y sont associés, nous rencontrons en mairie M. le Maire et son premier adjoint pour leur exposer notre point de vue. Leur réponse, bien que leur paraissant compliquée, est favorable et intéressée. Ils demandent impérativement que soient impliquées les écoles.

Le 9 novembre, lors de l'appel au président de l'ASAG pour fixer une date de réunion, celui-ci annonce qu'il a invité toutes les associations utilisatrices pour le 12 décembre, date la plus proche possible selon lui. Il n'a invité ni les élus, ni les écoles et nous insistons pour le faire.

Le 12 décembre 2014, réunion des associations utilisatrices à La Haye Fouassière. Seules 4 associations utilisatrices y participent et 2 associations de parents d'élèves des écoles de Château-Thébaud. Pas d'élus, ceux de Château-Thébaud et Saint-Fiacre n'étant pas disponibles. Nous persuadons tous les participants de la nécessité d'associer les élus et les parents d'élèves. La décision de mener un double combat est prise :

- maintenir le fonctionnement de la piscine des Thébaudières tant que son état le permet sans frais supplémentaires. Il nous paraît en effet aberrant qu'un établissement qui a donné et donne encore entière satisfaction ferme de la sorte
- entreprendre de sensibiliser les élus (Conseillers départementaux, délégués à la CCSMG, députée,...) pour que soit rapidement mise à l'étude la construction d'un nouveau bassin.

Il est décidé d'adresser un courrier aux maires pour préciser nos objectifs et leur demander de fixer la date d'une réunion au plus tôt, de manière à être certains qu'ils y soient présents.

**Le 11 février 2015**, les maires des 6 communes utilisatrices (c'était le premier jour possible pour qu'ils soient tous présents) au milieu des représentants de 10 associations utilisatrices, nous apprennent qu'ils sont en bonne voie d'avoir réglé le problème des scolaires. Nous replaçons la discussion sur le sujet pour lequel nous les avons invités à cette réunion qui est la non fermeture de la piscine des Thébaudières en juin. Tout le monde se plaint de n'avoir jamais été prévenu officiellement par l'Institut, avant juin 2014, de la fermeture du bassin. Nous obtenons que les maires acceptent de rencontrer, à nos côtés, Mme Marzorati, directrice de l'Institut des Thébaudières, que nous n'avons encore pas entendu donner sa position.

D'actions communes, que nous souhaitons et dont certains nous avaient affirmé qu'ils la soutiendraient, il est clair que nous ne pourrions l'obtenir qu'en termes d'accompagnement moral. En outre, le retrait financier des communes nous est confirmé.

**Le 13 février 2015**, nous retrouvons les associations pour faire le point. Elles ne sont plus que 5 représentées par 8 personnes. La mobilisation s'essouffle déjà. Nous décidons de préparer l'entrevue avec Mme Marzorati et en parallèle de rencontrer Mme Sophie Errante pour l'informer de la situation et lui demander son appui.

**Le 26 février 2015**, l'Amicale Laïque de Château-Thébaud rencontre Mme Errante, au nom des diverses associations. Elle nous dit qu'elle doit rencontrer la nouvelle directrice de l'Agence Régionale de Santé et se propose d'y porter notre parole. Elle nous conseille de nous adresser, parallèlement, au Syndicat de Pays, porteur du SCOT pour l'alerter et lui demander où il serait judicieux d'implanter un nouveau bassin.

**Le 27 février 2015**, les représentants des 5 associations mandatées au nom de l'ensemble, en présence des maires et du conseiller général du canton, rencontrent Mme Marzorati, directrice de l'Institut des Hauts Thébaudières. Elle nous précise que l'ARS ne veut plus voir apparaître une ligne « piscine » dans le budget de l'Institut. Nous suggérons alors de rencontrer sa nouvelle directrice pour examiner comment les associations et les communes, unies, pourraient prendre le relais sans avoir à engager des frais de séparation physique de la piscine du reste de l'établissement ni d'installation spécifique de compteurs pour les différents fluides. Nous laissons passer la période électorale, peu propice à ce genre de négociations.

**Le 21 mai 2015**, nous rencontrons à nouveau Mme Errante qui nous fait part de sa visite à l'ARS. L'Agence ne semble pas être à l'origine de l'obligation de fermeture. Mais elle paraît, en revanche, très exigeante sur l'aspect « sécurité en général » (sécurité des utilisateurs et sécurité des locaux par rapport au reste de l'Institut). Nous évoquons deux nouvelles réunions avec Mme Marzorati et avec la directrice de l'ARS.

Nous décidons également d'alerter rapidement le Président du SCOT mais aussi le Président du Conseil Départemental et son représentant, président du Conseil d'Administration de l'Institut des Thébaudières.

**Le 11 juin 2015**, une nouvelle rencontre des associations utilisatrices est organisée afin d'évoquer toutes ces démarches passées et à venir. Force est de constater que les associations ne sont plus mobilisées : 4 seulement participent à la réunion (ASAG, ASL, Amicale Laïque et parents d'élèves de Château-Thébaud).

**Devant cette situation, il est décidé de mettre un terme à la démarche consistant à obtenir le maintien en service du bassin des Thébaudières.**

***Nous restons pourtant persuadés qu'il était possible d'obtenir le même fonctionnement que l'année écoulée. Mais nous ne pouvons l'obtenir qu'avec les élus et en restant unis avec l'ensemble des associations utilisatrices. Or, les premiers, malgré la promesse de nous soutenir, sont très vite partis chercher des créneaux dans d'autres piscines des alentours et l'ont tout de suite annoncé***

***et les seconds n'ont pas, non plus, joué le jeu à fond, en particulier en recherchant des créneaux dans d'autres piscines dès le début de la démarche. Tous unis, nous aurions pu répartir le déficit de fonctionnement, en augmentant légèrement les cotisations des adhérents des associations, allégeant d'autant la contribution des communes. En outre, le service aux écoles aurait été meilleur que ce qu'il va être, pour un coût inférieur et des transports moins onéreux, même si ce dernier poste sera pris en charge par la Com Com.***

***Rien, pourtant, ne pressait, ni pour les élus, ni pour les associations.***

**Le 30 juin 2015**, nous avons lancé, en accord avec les 2 associations présentes à la

*dernière réunion, une nouvelle étape de notre action, cette fois orientée vers la construction d'un nouveau bassin dans notre secteur géographique en adressant un courrier :*

- *d'une part au président du syndicat de pays et au président du SCOT*
- *d'autre part au Président du Conseil Départemental*

*Afin de légitimer notre nouvelle démarche nous avons joint à ces courriers trois annexes que nous avons élaborées:*

- *en annexe 1 une carte des implantations de piscines dans le sud du département*
- *en annexe 2 une carte de la répartition de la population de notre secteur géographique sur les piscines existantes faisant apparaître la pénurie dans la Communauté de Communes de Sèvre, Maine et Goulaine*
- *un document présentant l'état de l'offre des bassins de natation sur le territoire national.*

*A ce jour, la seule réponse à ces courriers émane du Syndicat de pays qui stipule que la question d'un nouveau bassin n'est pas d'actualité , mais nous savons que l'information circule dans les deux instances.*

Guy Martin 31/08/2015